

Synthèse Groupe Financement, Lundi 16 octobre 2006, 14h @HLM

Présence

Membres du CA présents: Le petit Quevilly/Gérard Marcon - SCC/ Luc Molins – 2Rue2cirque/Rémy Bovis – SFA/ Michel Gautherin,

Membres Apemsac présents : Jean-François Marguerin- Cnac
Ainsi que : Emilie del Molino, SCC

Ordre du jour

- Calendrier
- Méthode de travail
- Pistes et priorités d'étude
- Dispositions en vue de la prochaine réunion

a) Calendrier

Les membres du groupe de travail estiment qu'il est important de pouvoir présenter au secteur les premières conclusions des groupes de travail d'ici le **15 juin 2007**. Ces 1ères conclusions devront être validées par la voix statutaire (bureau, CA et AG) avant d'être communiquées.

b) Méthode de travail

Le groupe de travail se fixe comme objectif de préconiser des formes de financement (nouvelles ou existantes mais à développer) susceptibles d'accompagner le développement des arts du cirque.

Il s'agit d'avancer d'une part sur la préfiguration de mécanismes de soutien (notamment via une réflexion sur la faisabilité d'un fonds de soutien pour les arts du cirque) et d'autre part sur les autres formes de financements possibles.

c) Pistes d'études

Concernant les modes de financements autres qu'un fonds de soutien, une 1^{ère} liste de pistes de travail est :

- Les crédits d'impôts
- Les exonérations de taxe professionnelle
- Les allègements de charges sociales
- La Mutualisation de moyens et d'outils de production
- La mutualisation de services
- La constitution d'une force de négociation face aux banques, assurances, organismes de caution ...
- La constitution d'une force de négociation face au financeur public du secteur
- Le mécénat

Concernant la faisabilité d'un fonds de soutien, les questions sont :

- Faut-il préconiser un impôt dédié donc obligatoire ou une cotisation volontaire ?
- Doit-on et peut-on échapper à la définition de ce qu'est un spectacle de cirque afin de délimiter un périmètre lié à l'impôt dédié ou la cotisation volontaire ?
- Qui devra cotiser : producteurs de spectacle, diffuseurs, écoles, entreprises subventionnées ou non subventionnées, régies des collectivités... ?
- A quel moment la "taxe" sera-t-elle collectée : à la diffusion ?
- Quelles seront les assiettes de la taxe : billetterie, montant des contrats de cession pour les spectacles gratuits... ?
- Faut-il préconiser, par rapport aux fonds de soutien existants (CNC, CNV et Fonds de soutien au théâtre privé) des ratios de redistribution spécifiques au secteur : soutien automatique, soutien sélectif, garanties de déficit... ?
- Est-il possible d'envisager une structure de type "fonds de soutien" autonome, sachant que les estimations de taxe collectée avoisinent les 875 000 euros et que la part allouée au soutien sélectif serait de 300 000 euros (cas d'une répartition automatique/sélectif à 65/35) ?
- Faut-il retravailler les estimations issues du rapport Bonneau ?

- Faut-il préconiser un rapprochement avec un fonds de soutien existant dont l'infrastructure juridique et administrative est déjà opérationnelle ?
- Est-il possible d'attendre la naissance d'un hypothétique fonds de soutien au théâtre public et privé pour préconiser le rapprochement avec un fonds de soutien existant ou la création d'une structure spécifique ?
- En cas de rapprochement avec un fonds de soutien existant, la structure la plus adaptée est-elle le CNV ou le fonds de soutien au théâtre privé ?
- En cas de rapprochement avec un fonds de soutien existant, faut-il négocier une entité associée, un collègue spécifique ou se fondre dans l'identité existante ?
- Quelles sont les "contraintes" juridiques pour que le secteur du cirque intègre un fonds de soutien comme le CNV ?
- Quelles sont aujourd'hui les possibilités des producteurs-diffuseurs de spectacles de cirque d'intégrer individuellement le CNV ?
- Comment préserver la solidarité interprofessionnelle du secteur en intégrant un fonds de soutien existant, notamment les liens entre producteurs, diffuseurs et lieux de formation ?

Dispositions en vue de la prochaine réunion

Préambule : Il est important que le groupe de travail s'assure que les rendez-vous politiques et stratégiques ainsi que les auditions de personnes ressources soient bien préparés et présentés au titre de l'Apemsac, en pertinence avec les statuts de l'association et sa large représentativité. L'enjeu démocratique est d'importance.

Pour la prochaine réunion du groupe Financement fixée au lundi 18 décembre 2006, 10h à HLM :

Gérard Marcon reverra l'évaluation de l'assiette et du volume d'entrée avec JC Bonneau pour que soient précisées les données.

Rémy Bovis effectuera des recherches :

- auprès de la confédération des coopératives, afin de voir si une forme coopérative ne serait pas pertinente à un éventuel fonds de soutien cirque,
- voir si le département Economie solidaire de Bercy ne pourrait pas être un interlocuteur plus approprié pour nous,
- enfin, questionner certaines grandes villes et collectivités (du type Lyon, Marseille) pour savoir ce qu'elles « attendraient d'un tel organisme » et de quelle façon elles seraient prêtes à y prendre part.

Michel Gautherin tâchera d'organiser un rendez-vous informel entre le groupe de travail financement et des administrateurs du CNV.